

► Résolution revendicative, congrès du SNUDI FO 75, 3 juin 2019

► 1- Résolution du 12^{ème} congrès de l'UD FO 75 (6 et 7 mai 2019) et retraites

Le congrès du SNUDI FO 75 reprend à son compte la résolution de la CEF : "La répression, ça suffit ! Le gouvernement ne fera pas taire les personnels !". Le congrès du SNUDI FO 75 prend position contre la répression (voir en annexe) et adresse sa motion au SNUDI FO National, à la FNEC FP FO, à l'UD FO Paris, ainsi qu'à FO Magistrature.

Le congrès du SNUDI-FO 75 reprend la résolution du 12^{ème} congrès de l'UD FO 75 et attire en particulier l'attention sur les prises de position suivantes de l'UD-FO 75 :

« Le congrès condamne les pressions exercées par les pouvoirs publics, au nom du dialogue social, pour intégrer les organisations syndicales. En ce sens, le congrès, conformément aux décisions du CCN, se félicite de la décision récente de quitter la « concertation sur les retraites », menées par M. Delevoye, dont l'objet est d'instaurer un régime universel de retraites par points, de liquider l'ensemble des régimes, à commencer par le régime général, les 42 régimes spéciaux et le codes des pensions civiles et militaires, la CNRACL, l'ARRCO et l'AGIRC.

De la même manière que le congrès approuve la décision de la Confédération de ne pas participer au « Grand Débat », le congrès rappelle que le syndicat ne peut être porteur de confusion entre l'action politique et le terrain de la revendication et de la politique contractuelle. Avec la CGT FO le congrès conteste l'appellation dite de « corps intermédiaire » et ne saurait en aucun cas accompagner la réforme constitutionnelle annoncée, notamment avec le nouveau rôle que l'on veut faire jouer au CESE, tant au plan national que régional. »

Le projet du gouvernement d'instaurer un système universel de retraite par point prépare tout simplement la misère pour les salariés. En effet, la réforme des retraites qui vise à passer du système actuel à un système par points dont la valeur serait déterminée tous les ans en fonction, comme le dit le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, « des périodes d'embellies ou de tempêtes économiques » est une véritable attaque contre les droits des salariés et des fonctionnaires. Pour les enseignants du 1^{er} degré, la mise en place de cette réforme signifierait une baisse de 30% de la pension. Il faudrait donc que nos collègues travaillent jusqu'à plus de 67 ans pour pouvoir prétendre à une retraite leur permettant de vivre.

Avec la FNEC FP-FO et ses syndicats nationaux, avec l'UD-FO 75, **le congrès du SNUDI-FO 75** se prononce pour « Le retrait du projet du gouvernement d'instaurer un régime universel de retraites par points et le maintien du régime général, les régimes complémentaires, les 42 régimes spéciaux, la CNRACL et du code des pensions civiles et militaires ».

Le congrès du SNUDI-FO 75 partage

- La résolution du 12^{ème} congrès de l'UD FO 75 : « Le congrès, avec la Confédération, réaffirme son opposition résolue à la mise en place d'un régime universel de retraite par points et revendique le maintien de tous les régimes existants, comme il rejette toute tentative de remettre en cause l'âge de départ en retraite de manière directe ou déguisée, au prétexte de financer la dépendance. Pour FO, ce risque doit être pris en charge par la sécurité sociale et financé par l'ensemble des revenus, y compris ceux des entreprises dont le congrès rappelle qu'elles bénéficient de plus de 140 milliards d'aides publiques. »

- La résolution de la CE confédérale du 16 mai : « La CE confirme l'amplification de sa campagne en direction des salariés pour les informer des enjeux, des positions et revendications de FO sur les retraites. Cette campagne d'information et de mobilisation prend la forme de réunions multiples dans les départements d'ores et déjà engagée et aura pour point d'orgue un rassemblement d'ampleur nationale, dès la rentrée de septembre, dans l'objectif de préparer le rapport de force interprofessionnel et, si nécessaire, la grève pour défendre les retraites et mettre en échec le projet gouvernemental. »

Le congrès du SNUDI FO 75 décide d'organiser une RIS à la rentrée pour rassembler et informer les collègues. Afin d'assurer le succès de cette RIS, le congrès décide d'organiser un stage syndical la semaine précédente pour discuter avec des centaines de collègues et aider à la mobilisation.

Le congrès du SNUDI-FO 75 mettra tout en œuvre pour que le rassemblement d'ampleur nationale de septembre soit une réussite dans le premier degré. D'ici là le SNUDI FO 75 s'inscrira dans l'initiative qui sera prise par l'URIF FO dans le cadre unitaire le plus large possible courant juin.

► 2- Projet de loi Blanquer et projet de loi de Transformation de la Fonction Publique

Le projet de loi Blanquer remet en cause le statut de fonctionnaire et de professeur des écoles. Bien que le Ministère, après le vote du Sénat ait suspendu l'introduction des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux, ce qui constitue une première brèche, il poursuit la mise en place des cités éducatives dans la même logique que celle des EPSF. Ainsi, ces « cités éducatives », pérennisées par l'article 8 de la Loi Blanquer qui généralise l'expérimentation, concernent déjà à Paris 36 écoles qui seront rattachées à deux regroupements de 2 collèges.

Mais le statut de directeur supérieur hiérarchique est maintenu.

Mais l'article 6, avec les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement International, instaure une école à deux vitesses et ouvre à la privatisation et à la concurrence des établissements scolaires.

Mais l'instruction obligatoire à partir de 3 ans est maintenue et a pour conséquence le financement accru du privé. Les écoles maternelles sont directement menacées par la place prise par les "jardins d'enfants", structure privée, les autorisant à « scolariser » les enfants de 3 à 6 ans.

Mais l'article 1 est maintenu, restreignant la liberté d'expression des collègues, même dans le cadre privé

Mais l'article 5 est maintenu avec la mise en place des PIAL ce qui conduira à la mutualisation des AESH pour une « zone éducative » et aux multi-employeurs pour les AESH (commune, école, famille)

Mais les amendements rendent le temps de formation obligatoire, en dehors du temps scolaire, y compris sur les vacances scolaires.

Mais les amendements maintiennent le recours aux contractuels sous prétexte de permettre aux étudiants de préparer leur concours.

Il paraît donc essentiel de poursuivre la mobilisation et de continuer de revendiquer « ni amendable, ni négociable, retrait du projet de loi Blanquer » et abandon des « cités éducatives » !

Le congrès du SNUDI-FO 75 invite les adhérents, les délégués d'école, les sections locales :

- à contacter les 36 écoles concernées par la mise en place des cités éducatives et à leur proposer une réunion pour envisager les mobilisations à mettre en œuvre.
- de demander audience à la Ville de Paris et au DASEN pour demander que ces cités éducatives ne soient pas mises en place
- à organiser une nouvelle réunion d'information syndicale pour informer les collègues des modifications et aggravations entraînées par les amendements du Sénat, et de mettre à nouveau en discussion partout la grève jusqu'au retrait comme seul et unique moyen de faire céder le gouvernement. Décidons dans les écoles de la grève jusqu'au retrait pour faire céder le gouvernement.

De la même manière, le projet de loi de transformation de la Fonction Publique, a pour objectif de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires, d'avoir recours massivement aux contractuels, de retirer aux CAP, CT et CHSCT leurs prérogatives et d'ouvrir la voie à la privatisation du service public. Le SNUDI FO 75 s'oppose fermement à ce projet de loi qui est un véritable projet de destruction de la fonction publique.

Dans l'Education Nationale, le projet de Transformation de la Fonction Publique se décline dans le projet de loi Blanquer avec notamment le recours à des étudiants en tant que contractuels ainsi que la mise en place d'affectations dérogatoires remettant en cause les prérogatives de la CAPD.

Le congrès du SNUDI-FO 75 mandate le Bureau Départemental pour :

- écrire un communiqué pour informer les adhérents et les collègues des conséquences précises de ce projet de loi en le mettant en lien avec le projet de loi Blanquer.

► 3- Carte scolaire et CP « 100% réussite » en REP et REP +

La mise en place des CP et CE1 dédoublés en REP et en REP+ a été principalement faite dans le cadre du redéploiement des moyens et entraîne de multiples problèmes : l'absence de locaux pour ouvrir des classes conduit l'administration à imposer la « co-intervention » de deux collègues dans une classe de 24 remettant ainsi en cause la liberté pédagogique, le principe de répartition des classes entre les PE qui relève de la compétence exclusive du directeur et du conseil des maîtres, est de plus en plus remis en cause par le dispositif CP « 100% réussite » ; le dispositif de « formation » des collègues en CP ne peut qu'entraîner une évaluation et un contrôle permanents du contrat d'objectifs « 100% réussite » que les collègues seraient dans l'obligation de mettre en œuvre, dispositif de « conformation » dont le SNUDI FO demande l'abandon.

De plus, le ministère tente d'imposer, dans le cadre de ce dispositif, des évaluations nationales jugées inadaptées et chronophages par un grand nombre de collègues. A Paris, comme dans d'autres départements, des collègues refusant de faire passer ou de remonter ces évaluations ont été menacés de sanctions allant jusqu'au blâme. Le SNUDI FO 75 dénonce ces pressions et se félicite de la mobilisation des enseignants qui a permis d'imposer au DASEN un premier recul sur ces sanctions.

Avec la mise en place annoncée pour 2020 par le Président par voie de presse des GS dédoublées en éducation prioritaire et des effectifs limités à 24 en GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire, il est fort à parier que les créations de poste ne seront pas à la hauteur et que le redéploiement sera encore une fois le moyen pour l'Académie de respecter les engagements pris par le Ministère.

Avec pour conséquences des classes surchargées, parfois à plusieurs niveaux, avec des élèves en inclusion systématique et privés d'un enseignement adapté, qui risquent de se multiplier dans quasiment toutes les écoles.

Le congrès du SNUDI-FO 75 invite les adhérents, les délégués d'école, les sections locales :

- à recontacter toutes les écoles qui revendiquent une ouverture ou une non fermeture en vue du groupe de travail « ajustement carte scolaire » du 27 juin.
- à engager avec les collègues, avant même que se réunisse le groupe de travail, les premières initiatives de mobilisation (pétition, AG avec les parents, audiences à l'IEN et au DASEN, contacts avec les élus etc...).
- à mettre en lien les décisions de carte scolaire (fusions d'école, cités éducatives) avec la revendication de retrait du projet de loi Blanquer.

Le congrès du SNUDI-FO 75 revendique

- la création de tous les postes nécessaires pour une baisse des effectifs dans toutes les classes, en éducation prioritaire comme ailleurs ;
- le maintien de toutes les UPEAA et les créations de postes nécessaires en UPEAA, RASED et ULIS ;
- le respect du principe : un maître, une classe, une salle de classe, un programme national, pas plus de 25 élèves par classe ; pas de double niveau imposé
- le respect des répartitions de classes décidées par les directeurs et les conseils des maîtres ;
- qu'aucune « co-intervention » ne soit imposée ; que ces postes ne soient pas profilés ;

► 4- Rythmes scolaires

Le congrès du SNUDI-FO 75 partage l'analyse du conseil national de décembre 2018 : « Le CN se félicite que les écoles de la grande majorité des communes fonctionnent à 4 jours depuis la rentrée 2018. Le BN considère que cette situation est notamment liée à la campagne menée par notre syndicat et contribue à remettre en cause la territorialisation. Le CN réaffirme son exigence d'instauration d'une norme de 4 jours sur 36 semaines sur tout le territoire, pour toutes les écoles, de l'arrêt des PEDT et des ingérences municipales dans le fonctionnement de l'école, et l'abrogation du décret Peillon ainsi que des décrets Hamon/Blanquer qui le complètent. »

Le congrès du SNUDI-FO 75

- invite les adhérents à l'informer des cas précis d'ingérences de la municipalité au mépris des droits statutaires des enseignants fonctionnaires d'Etat ;

- propose que la mobilisation pour les 4 jours pour tous dans toutes les écoles sur 36 semaines, l'abandon des PEDT, contre l'ingérence des élus et la confusion scolaire/périscolaire soit à l'ordre du jour des RIS d'arrondissement et des réunions de sections locales de façon à prendre les initiatives locales adaptées (audiences, délégations et rassemblement en direction des mairies d'arrondissement).
- mandate les instances pour contacter les autres organisations syndicales pour l'abandon de la réforme et le retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines pour tous

► 5- Continuer le combat pour l'abandon des Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération (PPCR) et rémunérations

Afin de défendre les droits collectifs liés à la carrière, contre l'individualisation dans les promotions d'échelon et de grade instaurés par PPCR, contre la logique des rendez-vous de carrière et de l'accompagnement, le SNUDI FO 75 a mené une large campagne de signature de la pétition nationale PPCR et a défendu les dossiers des collègues qui demandaient une modification de leur appréciation, notamment pour le passage à la hors classe.

Dans le cadre du passage à la hors classe, le syndicat s'est battu pour que l'AGS soit retenue dans les critères d'ancienneté afin que les PE anciens instituteurs ne soient pas pénalisés. A défaut de ne pas avoir obtenu gain de cause sur cette revendication, le rectorat a été contraint de prendre l'AGS comme premier critère de départage entre les collègues.

Le congrès du SNUDI-FO 75 :

- décide de poursuivre l'information des collègues sur les conséquences de PPCR ;
- mandate les instances du syndicat départemental :
 - pour continuer à agir pour le maintien des barèmes chiffrés basés sur l'AGS qui garantissent que les collègues ne soient pas départagés sur la base de l'arbitraire ou de critères subjectifs ;
 - à poursuivre la campagne initiée l'an dernier pour que le DASEN réponde favorablement aux recours présentés par des collègues à la suite des avis émis dans le cadre de PPCR ;

Concernant le versement des rémunérations (traitement et indemnités) de nombreux collègues :

- constatent depuis la rentrée 2017 des retraits sur les indemnités REP en cas d'absence (ce qui ne se produisait pas auparavant) ;
- subissent le cadre restrictif mis en place par les autorités académiques quant aux autorisations d'absence. De plus en plus de collègues se voient accorder leur demande d'autorisation d'absence y compris pour raisons médicales mais perdent ainsi une journée de salaire et d'AGS.
- continuent à subir la journée de carence.

Le congrès du SNUDI-FO 75

- invite tous les adhérents concernés à transmettre leur dossier au syndicat départemental ;
- **continue de revendiquer avec sa fédération et son syndicat national : l'abrogation de PPCR, l'augmentation immédiate du taux de passage à la hors classe (au moins 17 % comme dans tous les autres corps de l'EN), le dégel de la valeur du point d'indice et l'abrogation du jour de carence.**

► 6- Mouvement intra-départemental

Cette année, le Ministère a décidé de remettre en cause les règles du mouvement. Les barèmes qui avaient été décidés au sein de la CAPD de Paris ont donc été modifiés et il a été imposé aux collègues sans affectation de formuler des vœux d'ordre généraux obligatoires conduisant à les affecter sur des écoles qu'ils n'avaient pas demandées.

Le congrès du SNUDI-FO 75 a pris connaissance de la pétition intersyndicale à l'initiative du SNUDI FO et **invite les adhérents** à la signer et à la faire signer dans les écoles.

L'AG demande aux instances du syndicat :

- de continuer à intervenir en CAPD en défense des collègues et à porter auprès du DASEN les signatures de la pétition pour porter les revendications des collègues.

► 7- Inclusion systématique privant les élèves de soins et élèves à « comportement perturbateur »

Le congrès du SNUDI-FO 75 constate que de plus en plus de collègues sont confrontés à des situations ingérables. Qu'il s'agisse d'élèves en situation de handicap inclus systématiquement et privés de soins, ou d'élèves à comportement hautement perturbateur, il est inadmissible que les collègues soient laissés dans de telles situations.

Le congrès du SNUDI FO 75 :

- se prononce encore et toujours pour l'abrogation de la loi de 2005 ou au moins pour son aménagement dans l'intérêt des élèves et des enseignants.
- revendique que tous les collègues accueillant ces élèves et qui souhaitent une formation puissent l'obtenir.

Le congrès du SNUDI FO 75 invite les adhérents :

- à alerter systématiquement par écrit la hiérarchie de toute situation critique, sensible, de mise en danger d'élèves ou de collègues en mettant le syndicat en copie ;
- à informer systématiquement les sections locales et le syndicat départemental des faits graves que subissent les collègues, du manque d'AVS, du non-respect des notifications MDPH etc...

Le congrès du SNUDI FO 75 demande aux instances du syndicat :

- de recenser les situations problématiques et d'en saisir le DASEN ;
- d'organiser, à la rentrée scolaire 2019, une réunion d'information syndicale pour organiser la mobilisation nécessaire quant au manque d'AVS qui aura lieu à la rentrée ;
- d'organiser le rapport de force et afin d'imposer que l'intégrité physique et morale des collègues soit assurée ;
- se prononce encore et toujours pour l'abrogation de la loi de 2005 ou au moins pour son aménagement dans l'intérêt des élèves et des enseignants.

► 8- Contrats aidés

Le congrès du SNUDI-FO 75 se félicite de la participation du syndicat aux deux rassemblements nationaux qui ont eu lieu cette année scolaire pour défendre les revendications relatives aux AVS.

Le congrès du SNUDI FO 75 partage la résolution du Bureau National du SNUDI FO des 21 et 22 mars :

« Au contraire, le but du ministère est de cantonner ces agents dans la précarité (2 CDD de 3 ans puis un CDI éventuellement) et de leur imposer de nouvelles contraintes (période d'essai qui peut être renouvelée, temps de réunion obligatoire, rencontre avec les parents, évaluation annuelle, ...)

Pour le SNUDI FO, si les AESH doivent être pérennisés, la création d'un corps de fonctionnaire est incontournable. »

Le congrès du SNUDI-FO 75 décide :

- de créer une commission de travail AVS afin de permettre une meilleure prise en charge des dossiers des collègues et de mieux définir l'orientation du syndicat en la matière ;
- de renforcer la syndicalisation des AVS (en CUI et AESH) au SNUDI-FO 75.
- de continuer de porter les revendications des AVS auprès du rectorat de Paris.

► 9- Direction d'école

L'offensive tous azimuts de territorialisation de l'école, menée par le gouvernement, prend notamment la forme d'une pression accrue sur les directeurs d'école pour les contraindre à devenir les exécutants des « *politiques éducatives des territoires* », sous la tutelle des élus et des responsables territoriaux. Le projet de loi Blanquer instaurerait quant à lui un statut de directeur supérieur hiérarchique, auquel de nombreux collègues sont opposés.

Le congrès du SNUDI-FO 75 décide d'organiser une réunion des directeurs adhérents du SNUDI-FO 75 dès la rentrée 2019.

► 10- Psychologues de l'Education nationale et enseignants du RASED

Les conditions de travail des Psys EN et des enseignants spécialisés E et G (aide pédagogique et relationnelle) sont de plus en plus difficiles (manque de locaux, manque de matériel, relations parfois tendues avec les familles).

Le congrès du SNUDI-FO 75 décide de diffuser massivement le 8 pages du syndicat national et de contacter tous les adhérents Psy EN pour définir les revendications à porter auprès du DASEN.

► 11- Ville de Paris

Le SNUDI FO 75 rencontre les représentants de la Ville de Paris, dans le cadre d'audiences mais aussi lors du CDEN. Il intervient inlassablement auprès de la Ville de Paris concernant les problèmes liés aux conditions d'hygiène et de sécurité dans les écoles.

Le congrès du SNUDI-FO 75

- appelle les adhérents à lui signaler toutes les difficultés qui relèvent des attributions de la ville de Paris. Le syndicat refuse toutes les dégradations des conditions de travail et de sécurité des enseignants causées par des restrictions budgétaires, et revendique l'adoption de la semaine de 4 jours à Paris comme dans la majorité des communes de France ;
- demande à la FNEC FP-FO 75 de saisir le CHSCTA sur tous les problèmes de sécurité, d'entretien et de travaux.

► 12- Développement et organisation du syndicat

En 2019, le SNUDI-FO 75 se fixe l'objectif de franchir une nouvelle étape dans sa construction en proposant l'adhésion plus largement, en renforçant les sections locales dans chaque arrondissement permettant le contact le plus proche des adhérents, en s'adressant à chaque catégorie de personnels...

Pour cela, **le congrès du SNUDI-FO 75** mandate les instances du syndicat départemental :

- pour renforcer le réseau de délégués d'écoles (notamment par la participation aux stages du SNUDI-FO 75, de la FNEC FP-FO et de l'UD-FO 75) ;
- pour mettre en place des commissions catégorielles se réunissant au moins une fois par trimestre (maternelle, direction, ASH, « débuts de carrière », AVS...);
- pour permettre à tout adhérent de prendre sa place dans la construction du syndicat, dans la mesure de ses choix et de ses disponibilités, notamment dans le cadre des sections locales d'arrondissement ou de circonscription.

► 13- Médecine de prévention

Nous demandons à ce que tout personnel au contact des enfants puisse bénéficier d'un contrôle de médecine du travail à raison d'un minimum d'une visite obligatoire annuelle.